



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2019DC0054

**OBJET : LAEP - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019 AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS SAGES**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** que le lieu d'accueil enfants-parents mis en place en 2017 fonctionne grâce à l'investissement de professionnelles issues de différentes institutions,

**CONSIDÉRANT** que la fonction d'accueillantes impose une posture particulière et donc une réflexion prenant en compte l'évolution des familles. Les accueillantes souhaitent bénéficier d'un atelier leur permettant de faire une évaluation des trois années d'activité. Afin, d'envisager les évolutions utiles au règlement intérieur et à la charte de déontologie,

**CONSIDÉRANT** que l'association « Les Petits Sages » peut assurer cette prestation et répond aux critères du groupe d'accueillante en termes de tarif et de disponibilité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec l'association « Les P'tits Sages » LPS et CIE 168, avenue Félix Faure 69003 Lyon convention au bénéfice des accueillantes du LAEP.

**ARTICLE 2** : D'organiser deux ateliers de 3h30 animés par Julien Perrin. Les dates et horaires seront fixés avec l'équipe, ils auront lieu au RAM-18 D rue des Marronniers 69 60 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 900,00 Euros TTC (avec une TVA 20%). La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6228 du budget du LAEP.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 1 août 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Entre le CCAS et le centre de formation aux métiers de la petite enfance pour la mise en place d'un atelier d'évaluation pour les accueillantes du LAEP.**

### **ENTRE**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS, représenté par son Président, Monsieur Jean- Claude Talbot, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2017, ci-après désigné par "le Gestionnaire»,

**D'une part,**

### **ET**

#### **LES P'TITS SAGES ( SAS LPS&Cie)**

CENTRE DE FORMATION DÉDIÉ

AUX MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

168, av. Félix Faure-69003 Lyon

représenté par son Président Directeur Général M. Julien Perrin

**D'autre part,**

### **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :**

Le CCAS a créé un lieu d'accueil enfant parents en partenariat avec les acteurs locaux. Cet espace permet aux familles de bénéficier d'un accueil deux jeudis par mois. Ce lieu est animé par des professionnelles de la petite enfance.

#### **Article 1-INTITULÉ DE L'ACTION**

Après plusieurs années de fonctionnement les accueillantes ont exprimé le besoin de faire une évaluation du fonctionnement du LAEP afin d'envisager les évolutions nécessaires. La présente convention a pour but de définir les modalités de mise en place de cet atelier.

#### **Article 2-OBJECTIF DE L'ATELIER**

- S'approprier et mettre en application l'outil de langage positif propre au concept de communication empathique et bienveillante,
- Favoriser l'écoute, la compréhension et l'échange avec l'enfant en garantissant respect et estime de soi.

#### **Article 3-MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**Taille des groupes :** 6 participants minimum ; 20 participants maximum

- **Type de public :** Professionnels de la petite enfance
- **Connaissances requises :** pas de prérequis

#### **Article 4-MODALITÉS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

- **Supports et matériels utilisés :** livret pédagogique ; diaporama projeté ; matériel pédagogique et activités réalisés par l'association
- **Modalités pédagogiques :**

Théories et exercices  
Analyses, réflexions  
Mises en pratique  
Débrief, corrections et apports de l'animateur

• **Intervenant** : Julien Perrin, formateur en éducation bienveillante et pédagogies actives et Coach parental - Cofondateur des P'tits Sages

• **Extrait des références** :

- Formateur de la pédagogie Montessori auprès des 0/6 ans
- Ambassadeur France de l'Approche Éducoeur (Discipline Constructive)
- Facilitateur qualifié en Discipline Positive / Parents

**Article 5-DÉROULEMENT**

- **Dates** : la formation aura lieu entre septembre et décembre date à définir
- **Horaires** : à définir
- **Durée** : 7 heures  
lieu dans les locaux du relais assistantes maternelles

**Article 6-ASSURANCES**

Le prestataire assurera son activité et son personnel.

**Article 7-MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le CCAS versera la sommes de 900,00€ TTC (TVA 20 % inclus soit 150,00€) sur présentation de facture après service fait.

**ARTICLE 8-CONDITION DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée en cas de manquement à ses engagements de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 9-DURÉE**

La présente convention prendra effet à la signature de la convention

Fait à Le,

Pour le CCAS de Corbas  
Le Président

Pour Les P'tits Sages  
Le Président Directeur Général

  
**Les P'tits Sages**  
07 56 82 17 00 - Bonjour@lesptitsages.com  
SAS LRS & Cie-SIREN 844 541 250  
168, avenue Félix Faure - 69003 Lyon  
www.LESPITISSAGES.com

Jean-Claude TALBOT

Julien Perrin

Envoyé en préfecture le 01/08/2019

Reçu en préfecture le 01/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190801-CCAS\_2019DC0054-AU

Envoyé en préfecture le 01/08/2019

Reçu en préfecture le 01/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190801-CCAS\_2019DC0054-AU